

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 777 DU 22 AU 24 MARS 2013

1801/2013 : 212<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## L'ÉDITION DU WEEK END

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Si tu ne sais pas où tu vas, alors retourne d'où tu viens ».

### PROVERBE AFRICAIN

2013 : ANNÉE

LÉONARD SÉNÉCAL



COLONIALISME

MARINE LE PEN

DIT HAUT ET FORT

CE QUE TOUS LES DIRIGEANTS FRANÇAIS

DISENT À VOIX BASSE



# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE

### LA FRANCE VIOLE LE DROIT INTERNATIONAL AUX COMORES ET À MAYOTTE

Le gouvernement français est un ardent défenseur des résolutions de l'ONU. Que ce soit lors de la première guerre d'Irak, au Rwanda ou au Kosovo au nom du « droit d'ingérence humanitaire », en Libye et en Côte d'Ivoire au nom de « la responsabilité de protéger » ou en Afghanistan pour se joindre à la coalition militaire, le gouvernement français aime à dire et redire qu'il intervient dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité. Pour autant, il ne s'y réfère pas en toute circonstance, ainsi en est-il pour les Comores. Un rappel historique s'impose pour mieux entendre l'attention portée par la France aux résolutions de l'ONU concernant les Comores. Cet archipel dans l'Océan Indien, est constitué de quatre îles : Mayotte, colonisée par la France en 1841, Grande Comore et Mohéli, colonisées en 1886 et Anjouan, colonisée en 1909. Le statut de colonies françaises des quatre îles a été mis en question par les indépendantistes dans le cours de la décolonisation de l'Afrique. En 1958, les Comores ne deviennent pas autonomes, comme d'autres États africains, ou indépendants comme la Guinée, mais un territoire d'outre-mer avec la Côte française des Somalis, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie, Wallis et Futuna et Saint-Pierre et Miquelon. En 1972, les indépendantistes remportent les élections et, dans une Déclaration commune, le Mouvement de libération des Comores et la France acceptent, en 1973, que la population soit consultée sur le statut de l'archipel. Cette même année, l'Assemblée générale de l'ONU adopte la résolution 3161 qui prend note de la Déclaration commune et point essentiel, « affirme l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores ». En 1974, une nouvelle résolution de l'assemblée générale de l'ONU « réaffirme le droit inaliénable du peuple de l'archipel des Comores à l'autodétermination et à l'indépendance... » Cette résolution rappelle qu'elle « sera organisée sur une base `globale de l'archipel' ». Les Nations Unies se prononcent sans ambiguïté, pour

l'indivisibilité des Comores. La consultation se déroule le 22 décembre 1974, 154 184 électeurs contre 8133, soit 95% des votants, se prononcent pour l'indépendance. Mais à Mayotte, 65 % votent non. En juillet 1975, s'appuyant sur les résultats de la consultation, les députés des Comores proclament l'indépendance du pays et le 12 novembre 1975, le Conseil de sécurité des Nations Unies par 14 voix contre 0 - la France refusant de participer au vote -, admet les Comores comme membre des Nations Unies. Vote confirmé par l'Assemblée générale dont la résolution réaffirme avec force « la nécessité de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores, composé des îles d'Anjouan, de la Grande Comore, de Mayotte et de Mohéli ». Si le gouvernement français reconnaît l'indépendance des Comores, au mépris de ces Résolutions, il engage un processus de morcellement de l'Archipel en séparant Mayotte des trois autres îles. Contre ce processus l'Assemblée générale de l'ONU, adopte en octobre 1976 la résolution : 31/4 dans laquelle il est notamment précisé, « Considérant que les référendums imposés aux habitants de l'île comorienne de Mayotte constituent une violation de la souveraineté de l'État comorien et de son intégrité territoriale, Considérant que l'occupation par la France de l'île comorienne de Mayotte constitue une atteinte flagrante à l'unité nationale de l'État comorien, membre de l'Organisation des Nations Unies, Considérant qu'une telle attitude de la France constitue une violation des principes des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies..., relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui garantit l'unité nationale et l'intégrité territoriale de ces pays, La résolution

Premièrement. Condamne les référendums du 8 février et du 11 avril 1976 organisés dans l'île comorienne de Mayotte par le Gouvernement français et les considère comme nuls et nonavenus... ..

Deuxièmement. Condamne énergiquement la présence de la France à Mayotte, qui constitue une violation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République indépendante des Comores ;

Troisièmement. Demande au Gouvernement français de se retirer immédiatement de l'île comorienne de Mayotte, partie intégrante de la République indépendante des Comores, et de respecter sa souveraineté». Les gouvernements français ne tenant nul compte de cette résolution vont poursuivre de 1976 à 2011 une procédure qui a abouti cette année à ce que Mayotte devienne un département français. Au non-respect de l'intégrité du territoire comorien reconnu et affirmé par les Nations Unies, s'ajoute une disposition à l'encontre des Comoriens qui peut être qualifiée au titre de l'article 7 du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale de « crime contre l'humanité ». Le 18 janvier 1995, la France a instauré le visa Balladur qui empêche les Comoriens de venir librement à Mayotte. En application de cette mesure, en 2010, il a été procédé à Mayotte à 20 405 expulsions de Comoriens, « clandestins chez eux », dans les autres îles des Comores, soit l'équivalent de 9% de la

population de l'île. Plus grave encore, refusant aux Comoriens des visas pour circuler dans leur pays, la France, non seulement bafoue les résolutions de l'ONU, mais porte la responsabilité d'un Lampedusa dans l'Océan Indien. Comme en Méditerranée, des Comoriens embarquent sur des bateaux de fortune et, depuis l'instauration du « visa de la mort », plus de 10 000 d'entre eux sont disparus en mer, le Canal du Mozambique qui sépare Anjouan de Mayotte est aujourd'hui appelé le « plus grand cimetière marin ». Violation des résolutions de l'ONU sur l'intégrité des Comores et expulsion de Comoriens de Mayotte, ce qui revient à « déporter ou transférer de force des populations » à l'intérieur de leur pays, sont les deux visages d'un système colonial qui perdure.

## **MARINE LE PEN DIT TOUT HAUT CE QUE PENSE LES DIRIGEANTS FRANÇAIS NOTAMMENT VICTORRIN LUREL MINISTRE DES COLONIES**

En visite dans les colonies françaises du Pacifique, MARINE LEPEN a fait un certain nombre de déclarations sur le fonctionnement de ces colonies que les français ne veulent pas appeler de leur nom qui confirment ce que les dirigeants français de gauche et de droite pensent de leur colonisation.

Marine Le Pen, qui effectuait une visite deux jours en Polynésie française, a accusé vendredi dans la presse l'actuel président de ce territoire français du Pacifique Sud, l'indépendantiste Oscar Temaru, de brader la Polynésie aux Chinois. Concernant les accords que le président Temaru est en train de signer avec une entreprise chinoise pour l'exploitation d'un certain nombre d'atolls, elle s'est montrée hostile au projet : "C'est malheureux pour quelqu'un qui dit "la Polynésie aux Polynésiens", c'est pour l'instant : "La Polynésie aux Chinois". Ou la Polynésie, dans d'autres domaines, aux Australiens." Interrogée sur le projet d'Oscar Temaru de faire réinscrire à l'ONU la Polynésie française sur la liste des pays à décoloniser, elle a précisé que cette démarche "va dans l'affaiblissement de la France.(...) Cette idée est terrible, elle est mauvaise. (...) cette idée est aussi humiliante et malhonnête". Selon elle, Oscar Temaru n'est pas mandaté par la population pour effectuer ce type de démarche. "Pendant qu'on parle de cela, on ne parle pas des résultats économiques très mauvais d'Oscar Temaru, on ne parle pas des problèmes de logements, on ne parle pas de la vie", a-t-elle estimé.

Marine Le Pen, a exhorté Vendredi à Nouméa les opposants à l'Indépendance de la Nouvelle-Calédonie à se regrouper en vue du référendum d'autodétermination Entre 2014 et 2018. "Il ya des élections qui sont Fondamentales pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et Il Est

Temps de s' y atteler a déclaré à la presse de Marine Le Pen. "Il faut tout faire pour éviter la fragmentation de ceux qui rejettent l'Indépendance. "Je suis convaincue que les Élus, qui sont attachés à la France, vont se rendre en juin en mission . Elle a proposé de créer "une structure de rassemblement électorale avec une charte comportant «trois points de ou quatre incontournables dont le Principe de la Nouvelle-Calédonie française". La présidente du FN a aussi suggéré l'organisation rapidement du référendum d'autodétermination " .

Cette philosophie française nous donne un aperçu cruel d'un pays qui estime qu'il est le seul avec son peuple ou ce qu'il estime être son peuple a pouvoir disposer d'un état indépendant pour gouverner et administrer ses affaires. La France , malheureusement , ne se rend pas compte qu'il met en danger les peuples et les pays qu'elle met en tutelle avec une assimilation mortifère . Le monde cependant a changé .

## **CONFÉRENCE DE PRESSE DES FPAC**

**Le jeudi 21 mars à Pointe à pitre , les FPAC composées du parti communiste , de FKNG et de l' UPLG ont rencontré la presse pour donner leur point de vue sur le dernier congrès . Ils ont donc répété le communiqué qu'ils avaient diffusé la veille de cette manifestation qui exposait leur point de vue sur l'évolution politique de la Guadeloupe différent de celui des conservateurs socialistes et libéraux.**

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ**

### **LA FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX EN 2013**

La direction générale des collectivités locales vient de mettre en ligne la circulaire annuelle sur les règles relatives au vote des taux des impôts locaux. Cette circulaire datée du 11 mars 2013 met à jour la précédente circulaire parue sur le sujet, qui avait été signée le 26 mars 2012. Les nouveautés issues des dernières lois de finances sont clairement distinguées à l'aide de repères. Pour faciliter la lecture, la circulaire se présente sous la forme de quatre fascicules, qui portent respectivement sur : les règles relatives aux communes ; celles qui s'appliquent aux établissements publics de coopération intercommunale ; les modalités spécifiques à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ; enfin, la fiscalité départementale. Pour les communes et les groupements, sont rappelées les règles de plafonnement et de lien entre les taux, ainsi que les exceptions à ces règles. Un document figurant en annexe détaille les taux moyens des impôts communaux constatés en 2010 dans chaque

département et pour la France entière, de même que les taux plafonds calculés à chacun de ces échelons. Les communes ont besoin de connaître ces données pour fixer les taux de leurs impôts. En annexe, les élus locaux et leurs services trouveront également la copie d'un état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales. Se basant sur la situation d'une commune fictive, le formulaire est renseigné, de manière à fournir un exemple. L'état de notification est à renvoyer le 15 avril au plus tard aux services préfectoraux. Il doit être accompagné de la délibération de vote des taux, qui est à prendre avant le 15 avril également. La circulaire sur les taux de fiscalité a été précédée, le 7 mars 2013, de la non moins traditionnelle circulaire relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux (lire notre article du 11 mars 2013).

**Référence : circulaire du 11 mars 2013, fixation des taux d'imposition des quatre taxes directes locales et des droits d'enregistrement en 2013.**

## **EN 2013 L'ÉCONOMIE DE LA FRANCE FERA DU SURPLACE**

Les mois passent et l'économie française ne montre toujours aucun signe de reprise. En stagnation depuis maintenant deux ans, l'activité devrait rester en panne d'ici à l'été, selon les nouvelles prévisions de l'Insee publiées ce jeudi soir. L'institut statistique prévoit une croissance nulle du PIB au premier trimestre 2013, suivie d'une très maigre hausse (+ 0,1 %) au deuxième. Son diagnostic d'une économie au point mort ne change pas par rapport à décembre : seule la prévision de croissance pour le premier trimestre est légèrement abaissée (de 0,1 point). Pas de reprise donc, mais pas de rechute non plus : alors que les enquêtes publiées en parallèle par l'institut Markit sont inquiétantes, l'Insee estime que la contraction du PIB au quatrième trimestre 2012 (-0,3 %) aura été un trou d'air généralisé aux pays avancés et non l'amorce d'une nouvelle récession. L'investissement continue de baisser, les sociétés se trouvant déjà en surcapacités de production face à une faible demande. La consommation des ménages continuerait, elle, de résister, sans pour autant redevenir un moteur de croissance. Au final, la seule planche de salut viendrait des exportations, qui, après s'être contractées fin 2012, rebondiraient. Dans ce contexte, les destructions d'emplois se poursuivraient (-74.000 postes marchands en six mois), la montée en puissance des contrats aidés permettant seulement de limiter la hausse du chômage (à 10,6 % hors colonies mi-2013). Le taux de chômage en France devrait poursuivre sa hausse pour atteindre 10,6% de la population active en métropole mi-2013 et 11% avec les départements d'outre-mer, prévoit l'Insee dans sa note de



conjoncture publiée jeudi 22 mars. En cause, la panne de croissance qui se confirme sur la France. Cette prévision est d'ailleurs légèrement plus pessimiste que celle de décembre 2012, où l'Insee tablait sur 10,5% en métropole et 10,9% DOM compris. L'OCDE prévoit de son côté que le taux de chômage devrait continuer à augmenter dans les prochains mois pour "se stabiliser fin 2013" autour de 10,9% (11,25% colonies comprises). Si ces prévisions se vérifiaient, le record absolu de chômage (10,8%), enregistré en 1994 et 1997, serait donc dépassé. L'Insee relève que cette hausse continue du chômage se ferait "malgré une hausse moins forte de la population active", qui augmenterait de 59.000 personnes au premier semestre 2013, après 72.000 au deuxième semestre 2012. L'emploi marchand "continuerait de pâtir de la faiblesse de l'activité et son repli se poursuivrait, même si les premiers effets du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tempéreraient quelque peu cette baisse (15.000 emplois inscrits à l'horizon du premier semestre 2013)", estime l'Insee. L'emploi non marchand serait quant à lui "à nouveau en hausse grâce aux emplois aidés", la loi de finance pour 2013 prévoyant "403.000 entrées dans les dispositifs, dont 92.000 au titre des emplois d'avenir", est-il souligné. Fin janvier, le service public de l'emploi recensait 3,169 millions de chômeurs sans activité en métropole, un chiffre en hausse depuis 21 mois et très près du pic historique de janvier 1997 (3,195 millions).

## **MORT DE L' ÉCRIVAIN NIGÉRIAN CHINUA ACHEBE**

Le romancier et poète nigérian Chinua Achebe, considéré comme l'un des pères de la littérature africaine moderne, est décédé à l'âge de 82 ans, a annoncé vendredi son éditeur Penguin. Il avait connu la célébrité dès 1958 avec son roman culte "Le monde s'effondre", qui raconte les tribulations de l'ethnie Igbo, la sienne, sous le joug du colonisateur britannique dans les années 1800. C'était le premier roman destiné à un lectorat international racontant l'histoire du colonialisme européen du point de vue africain. Dans ses premiers livres, il évoquait principalement des bouleversements provoqués dans la société par le colonialisme sur le continent. "Le monde s'effondre", traduit dans une cinquantaine de langues, s'est vendu à plus de dix millions d'exemplaires dans le monde. Par la suite, l'écrivain a écrit sur le chaos apporté au Nigeria, le pays le plus peuplé du continent, et à l'Afrique en général par la vague de coups d'Etat militaires qui installa des "cleptocraties" dictatoriales. "Les Termitières de la savane", publié en 1987, se passe dans un pays africain imaginaire deux ans après un coup d'Etat militaire, miné par la corruption et la brutalité au sommet du pouvoir. En 1983, il publie un pamphlet intitulé "The trouble with Nigeria" (Le problème avec le Nigeria) dans lequel il brosse un portrait sombre de son pays natal tout en formulant l'espoir que la corruption endémique cesse un jour. En sa qualité d'homme de lettres, d'homme de radio (il a travaillé pour la radio

publique nigériane NBC) et de conférencier universitaire, Chinua Achebe s'est efforcé d'être un pont entre l'Afrique et l'Occident. Sa notoriété fût telle parmi les Africains que Nelson Mandela lisait ses livres durant ses longues années dans les prisons sud-africaines. L'ex-détenu politique le plus célèbre du monde dit un jour de Chinua Achebe qu'il était un écrivain "dont la fréquentation fait tomber les murs des prisons". Chinua Achebe est né le 16 novembre 1930 dans l'est du Nigeria de parents chrétiens de l'ethnie Ibo. En 1990, un accident de la route le confine dans un fauteuil roulant, ce qui interrompt sa production littéraire pendant plus de 20 ans. Il passe les dernières années de sa vie aux Etats-Unis, où il donne des conférences dans les universités.

## **LES NUAGES SUR L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE EN GUADELOUPE SE PRÉCISENT**

La clientèle touristique en Guadeloupe vient principalement de France . Il nous faut donc scruter les comportements des français pour anticiper le nombre de clients pour notre activité touristique. Deux enquêtes menées fin février et début mars, la première par téléphone auprès d'un échantillon de 1.006 personnes représentatif de la population française, la seconde sur internet auprès de 2.017 personnes représentatives des vacanciers français fournissent des indications inquiétantes. En 2013, les Français sont moins nombreux à envisager des vacances. Ils sont 40 millions à vouloir partir en vacances en 2013 selon une étude du cabinet Protourisme. Soit trois millions de moins qu'en 2012. Des intentions de départs historiquement basses. Avec un budget en baisse du fait du recul du pouvoir d'achat, seuls 40 millions de Français comptent partir en vacances ou en courts séjours de 3 nuits maximum en 2013, selon une étude du cabinet Protourisme. En 2012, ils étaient 43 millions à vouloir partir. "En 3 ans, 5 millions de Français ont renoncé à partir", note Didier Arino, le directeur de Protourisme. Moins d'un Français sur deux (48%) compte s'octroyer en 2013 de "vraies vacances" (au moins 4 nuits), un taux "historiquement bas", contre 53% en 2012. Et seuls 44% des Français comptent partir cet été, contre 47% en 2012. "Jamais, même au plus fort de la crise de 2009, nous n'avons constaté une telle chute des intentions de départ, commente Didier Arino. "C'est le reflet de grandes inquiétudes. Le pouvoir d'achat baisse. Et le cancer du tourisme, c'est le chômage. Le budget vacances annuel s'annonce lui aussi en baisse, de près de 13% à environ 2.000 euros, contre 2.300 euros en 2012, selon Protourisme. Il a diminué de 11% en quatre ans. 36% des partants prévus en 2013 ont un budget annuel inférieur à 1.000 euros, contre 30% l'an dernier. Le budget a notamment chuté pour "les classes moyennes et les CSP-", note Protourisme. Pour juillet-août, le budget des vacances recule lui aussi (-4,5%) à environ 1.230 euros par foyer, "un seuil très bas" juge M. Arino,



contre 1.290 euros en 2012. Le critère du prix prime dans le choix des vacances, avec une tendance confirmée aux séjours de proximité, selon Protourisme. Autre indicateur en berne, la durée moyenne des séjours diminue, passant de 12,5 jours à l'été 2012 à 11,5 jours l'été prochain. Près de 40% des vacanciers de l'été devraient partir une semaine ou moins, 42% entre une et deux semaines, 20% plus de deux semaines. Mais la tendance pour ceux qui réduisent leurs vacances en hébergement payant est de compléter avec des séjours gratuits chez des proches, en résidence secondaire ou via d'autres formules gratuites, indique Protourisme. "Les Français recherchent les meilleurs prix. Les ventes de première minute à prix attractifs et celles promotionnelles de dernière minute fonctionnent bien. Mais au milieu il n'y a pas grand chose", explique Didier Arino. Selon le cabinet, 60% des partants en hébergement marchand achètent leurs vacances sur internet. Dans ce contexte tendu, la météo jouera "un rôle déterminant comme déclencheur de séjour des indécis", conditionnant le départ de 35% des vacanciers, selon Protourisme. Une fois sur place, les vacanciers dont le budget a baissé comptent restreindre les achats de cadeaux et souvenirs et les sorties au restaurant, note Protourisme.

## PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



## AFFAIRES MONDIALES

### SOCIÉTÉ MONDIALE

#### L'ASIE ET LE MOYENT ORIENT POST AMERICAIN ?

Lorsque les conséquences de l'invasion de l'Irak par les Etats-Unis il y a dix ans seront pleinement évaluées, l'importance de l'émergence subséquente de l'islam politique dans ce pays – et dans l'ensemble de la région – pourrait pâlir en comparaison d'un tournant géostratégique que personne n'avait anticipé. Ce tournant est aujourd'hui apparent. Alors que les Etats-Unis sont sur le point d'atteindre une autosuffisance énergétique, leur désengagement de la région pourrait devenir une réalité. Le Moyen-Orient a bien sûr déjà fait à plusieurs reprises l'expérience du retrait de grandes puissances : la désintégration de l'Empire ottoman après la Première guerre mondiale ; la désagrégation des mandats impériaux britanniques et

français après la Seconde guerre mondiale ; et la disparition quasi totale de l'influence russe à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique en 1991. A chaque fois, les politiques régionales, et en particulier le jeu des alliances, ont été profondément modifiés. Si les Etats-Unis décidaient de se retirer du Moyen-Orient dans les années à venir, une telle rupture ne serait-elle pas inévitable ? Si l'alliance américano-israélienne est pour beaucoup le fondement de la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient, c'est en réalité la dépendance des Etats-Unis envers les importations de pétrole qui les a incités à établir une présence militaire dans la région après 1945. En fait, jusqu'à la guerre des Six Jours de juin 1967, les Etats-Unis n'étaient pas un fournisseur important d'armement à Israël. La présence militaire américaine avait surtout pour objectif de préserver le statu quo des pays arabes et par conséquent, le flux d'or noir provenant du Golfe persique, pour leur bénéfice, celui de leurs alliés et de l'économie mondiale en général. Il ne faut pas croire pour autant que la révolution du gaz de schiste des Etats-Unis (qui devrait leur permettre sous peu d'être autosuffisants au plan énergétique), implique un départ imminent de la Cinquième Flotte américaine, basée au Bahreïn. Mais la raison de leur présence militaire dans la région change rapidement ; dans ce cas de figure – comme par exemple en Europe depuis la fin de la Guerre froide – la distribution des moyens militaires tend à changer également. Ce changement devrait se refléter dans les relations des Etats-Unis avec leurs alliés et partenaires arabes. Comme l'a dit le géopolitologue américain Joseph Nye : « Pendant des décennies, les Etats-Unis et l'Arabie saoudite ont entretenu un équilibre d'asymétries par lesquelles nous dépendions de l'Arabie saoudite comme producteur d'appoint et qu'elle dépendait de nous pour sa sécurité militaire ». Compte tenu du développement des ressources énergétiques américaines, Nye s'attend à ce que « ces ententes soient conclues en des termes plus favorables », en tous cas du point de vue des Etats-Unis. Mais quelles que soient ces nouvelles modalités, la forme que prendra le désengagement américain au Moyen-Orient dépendra de la réponse apportée à deux questions cruciales. Premièrement, un retrait même partiel des forces armées créera-t-il un vide sécuritaire qui pourrait être occupé par un pays rival – par exemple, la Chine ou l'Iran ? Et deuxièmement, une baisse de la présence américaine dans la région provoquera-t-elle le genre d'instabilité qui génère des États défailants et des sanctuaires de terroristes ? La stratégie sécuritaire actuelle du président Barack Obama en Afghanistan, au Yémen et ailleurs laisse à penser que les Etats-Unis chercheront à atténuer ce dernier risque en poursuivant leurs opérations secrètes – au moyen de drones notamment. Mais empêcher des pays rivaux d'acquérir une influence prépondérante dans la région nécessitera une réponse d'une toute autre nature, pour laquelle les Etats-Unis auront besoin de l'appui d'anciens alliés, comme le Japon, ou de nouveaux amis, comme l'Inde. La raison en est claire : la

dépendance de la Chine envers les importations de combustibles fossiles du Moyen-Orient signifie qu'elle cherchera sans doute à occuper tout vide sécuritaire régional. La Chine semble en fait avoir anticipé depuis longtemps la modification des structures sécuritaires de la région et semble déjà prête à en profiter si le loisir lui en est donné. Son « collier de perles » dans l'Océan Indien – une série de bases navales potentielles liant la Chine au Moyen-Orient et à l'Afrique - lui permet d'entretenir une marine hauturière capable de patrouiller les voies maritimes du Golfe Persique. Mais alors qu'elle cherche à conclure de nouveaux accords avec les producteurs de pétrole du Moyen-Orient, la Chine est déjà pénalisée par le soutien sans faille qu'elle apporte à l'Iran, lui-même engagé dans une lutte de pouvoir avec les principaux États sunnites de la région, et en particulier avec l'Arabie saoudite. A défaut d'un revirement complet de l'attitude de la Chine envers l'Iran, un partenariat stratégique avec les monarchies du Golfe pourrait se révéler impossible. Et même dans ce cas, la répression des musulmans du Xinjiang par les autorités chinoises, à l'origine de vives tensions entre la Turquie et la Chine il y a quelques années, pourrait empêcher qu'une confiance nécessaire voie le jour. Pourtant, la volonté incontournable de la Chine d'exercer une plus grande influence au Moyen-Orient signifie que des pays comme l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Corée du Sud, la Turquie et d'autres devront activement mettre en place une structure de sécurité régionale pour défendre leurs intérêts nationaux. Ils devront également se poser sans fards la question de savoir s'ils ont les moyens de protéger leur sécurité nationale. Pourraient-ils par exemple offrir dans une certaine mesure la sécurité que les Etats-Unis ont longtemps fournie aux États arabes de la région ? Une telle projection de la puissance asiatique – et des luttes de pouvoir asiatiques – au Moyen-Orient peut aujourd'hui sembler une perspective lointaine. Mais il y a dix ans, la possibilité d'un désengagement américain de la région le paraissait tout autant.

**Traduit de l'anglais par Julia Gallin**

**Yuriko Koike, ancienne ministre japonaise de la Défense et conseillère de sécurité nationale, et ancienne présidente du parti libéral-démocrate, est députée de la Diète japonaise.**

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**



### **MARTELLY PRÉSIDENT DU CARICOM EST EN GUYANA**

**Le Président Michel Martelly, accompagné des Ministres des Affaires étrangères, du Commerce et de l'industrie et**

**de l'Agriculture, est en voyage officiel à Guyana et au Suriname dans le cadre du suivi du récent sommet de la CARICOM. Le Chef de l'État a profité de ce voyage pour aborder avec le Secrétariat Général de la CARICOM, les grands défis auxquels est confrontée la Région. Le Président Martelly s'est attardé également sur les conclusions de la 24ème Réunion Intersessionnelle de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement qui s'est tenue à Port-au-Prince en février dernier. Par ailleurs, plusieurs autres points importants, tels qu'entre autres, l'intégration de cadres haïtiens au niveau du Secrétariat du Marché Commun Caribéen et les procédures de traçabilité des biens au niveau de la région, feront également l'objet de discussions.**

## **UNE PREMIERE EN HAÏTI : LA FAMILLE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DEVANT LA JUSTICE**

La Première dame Sophia Saint-Rémy Martelly et son fils aîné Olivier Martelly, sont accusés de corruption et de détournement de fonds à la suite d'une plainte déposée contre eux par les avocats André Michel et Newton Saint-Juste. Le 19 mars écoulé, le tribunal de première instance de Port-au-Prince en ses attributions correctionnelles a siégé pour entendre l'affaire opposant la famille présidentielle aux avocats Saint-Juste et Michel. Me André Michel se réjouit du fait que le procès ait pu légalement démarrer, et qu'il ait eu le temps de lire son acte d'instance par devant le tribunal. Le tribunal est désormais lié par cette affaire, rappelle-t-il. Contrairement à une précédente audience, le 19 mars dernier, le ministère public était représenté. La famille présidentielle qui est défendue par le cabinet Vandal dans le cadre de cette affaire, était représentée par Me Jean Patrick Vandal. L'on s'achemine lentement vers un procès – une première en Haïti - impliquant une famille présidentielle encore au pouvoir. Le juge Jean Serge Joseph pressé par les avocats Newton St Juste et André Michel de faire avancer le dossier, vient de donner le coup d'envoi d'un procès qui, peu importe sa durée ou son dénouement, devra figurer dans les annales de l'histoire haïtienne. Sans débats contradictoires et sur accord mutuel des deux parties, l'affaire a été mise en continuation. Me Michel confirme que le procès sera repris à la première audience qui suivra les fêtes de pâques. « Ce procès ira au-delà du mandat du président Michel Martelly », laisse-t-il entendre en se montrant conscient des difficultés auxquelles il aurait actuellement à faire face dans le cadre de sa poursuite contre une famille présidentielle encore au pouvoir. Selon Me Newton Saint-Juste, Mme Sophia Saint Rémy Martelly aurait en sa possession environ 30 millions de dollars pour mener des activités sociales tandis que son fils Olivier Martelly disposerait de près de 11.2 millions de dollars pour des projets dans le domaine du sport.

## **HAÏTI : DÉBAT SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

Suite aux récents propos tenus par le sénateur Moïse Jean-Charles sur les ondes de différentes stations de radio haïtiennes, le ministère de l'économie et des Finances Carmelle Jean Marie a répondu avec vigueur ouvrant ainsi un débat sur la politique économique de l'administration Martelly :

### **I.- Sur la dépréciation du taux de change**

Le régime de taux de change qui prévaut en Haïti est un régime de taux de change flexible. Le taux de change est déterminé principalement par les fondamentaux de l'économie, les facteurs de marché et les anticipations des agents économiques. En 2012, la gourde s'est dépréciée de 3,2% en raison d'une demande excédentaire de devises par rapport à l'offre, dans un contexte de baisse des flux d'aide humanitaire (désengagement de certaines ONG). Au cours de la première moitié de l'exercice, le taux de dépréciation enregistré à mi-mars est de 1,68% reflétant toujours le déséquilibre entre l'offre et la demande. La BRH, disposant d'un coussin adéquat de réserves (les réserves brutes représentent plus de 6 mois d'importations de biens et de services), est intervenue par des ventes directes de devises et des opérations de swaps avec les banques pour combattre la dépréciation. En plus de la bonne gestion des finances publiques, qui a permis d'écartier tout recours aux avances de la BRH et faciliter le maintien de la stabilité macroéconomique, des mesures additionnelles ont été prises pour contenir les fluctuations du taux de change. En fait, l'impact de la récente dépréciation demeure modéré sur le renchérissement des produits importés jusqu'ici, d'autant qu'on note que l'inflation est restée stable à 7,4%.

### **II.- Sur la baisse de l'indice du développement**

L'indicateur de développement humain d'Haïti a de préférence augmenté durant la dernière année, certes très légèrement : il est passé de 0,453 à 0,456. Par contre, il est exact que le classement d'Haïti (161e sur 187 pays ou territoires) a reculé de trois places ; ce qui signifie que des pays ont vu leur IDH progresser plus vite que celui d'Haïti. C'est là un classement relatif. Haïti demeure un pays pauvre qui s'est fixé comme objectif à long terme de se trouver en situation d'émergence en 2030.

### **III.- Sur la chute des recettes douanières de 29%**

Les recettes douanières ont effectivement baissé sur les 5 premiers mois

de l'année par rapport à la même période l'an passé, mais plutôt de 6,3%. Cette contre-performance est à mettre en relation avec des importations moins importantes que prévues. La performance est toutefois plus satisfaisante, si l'on se réfère aux recettes collectées par l'Administration générale des douanes qui inclut les recettes internes collectées pour compte de la DGI. Le total collecté s'élève à 10,9 milliards de gourdes sur un total de 29,5 milliards prévus pour l'ensemble de l'exercice. L'AGD est mobilisée pour corriger ce mauvais début d'exercice et escompte fermement de meilleures rentrées d'ici la fin de l'année fiscale.

#### **IV.- Sur la gestion des fonds PETROCARIBE**

Les modalités d'allocation des fonds PétroCaribe sont rigoureuses et transparentes. Le conseil d'administration du Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement (BMPAD) est l'instance qui propose les projets à financer à partir des ressources provenant de l'accord de coopération énergétique PetroCaribe, conformément aux articles 6 et 8 de la loi du 5 décembre 2007 créant le BMPAD, pour approbation du conseil des ministres. Les projets approuvés par l'exécutif sont inscrits dans la loi de finances de l'exercice auquel se rapporte leur exécution à titre de crédits de paiement. Ces projets figurent globalement dans le tableau des grandes masses et en détail, projet par projet, dans le tome II de la loi de finances. Les projets à financement PetroCaribe sont donc approuvés par le Parlement lors du vote de la loi de finances. Ils sont soumis aux mêmes règles de décaissement, de suivi et d'exécution que ceux financés directement par le Trésor public. Par ailleurs, le solde du compte PetroCaribe est publié et mis à jour chaque mois sur le site Internet du MEF. Il n'y a ni gabegie ni opacité dans la gestion des fonds.

#### **V.- Sur le programme de dépenses post-Sandy**

Le Trésor public a déjà viré 2,075 milliards de gourdes entre décembre 2012 et janvier 2013 au profit du MTPTC et du MARNDR. Un solde de près de 3 milliards de gourdes est disponible pour être versé en avril sur les comptes des ministères qui en font la demande avec les pièces justificatives d'appui y compris celles justifiant l'emploi des fonds déjà mis à leur disposition. La liste de ces projets est également disponible sur le site web du MEF. Aucun fonds n'a été prélevé après le cyclone Sandy. Cependant, un gel de crédits totalisant 2 milliards de gourdes a été effectué et des billets de trésorerie ont été émis pour un montant total de 3 milliards de gourdes. Cet emprunt est en cours de remboursement puisque l'objectif n'était que de faire face aux contraintes temporaires de trésorerie.



## **VI.- Du double mandat du ministère de l'Economie et des finances**

Les deux fonctions du ministère de l'Economie et des finances sont intimement liées. Le souci d'atteindre l'objectif de soutien au développement économique et à l'emploi se traduit tant par les arbitrages budgétaires effectués continuellement en faveur des dépenses et actions porteuses de croissance que des interventions plus directes en faveur de la création de richesses. Aussi, dans le cadre de la stratégie du gouvernement pour compléter les ressources fiscales limitées et améliorer le cadre des investissements, une Unité centrale de gestion des partenariats public-privé a été créée au sein du MEF. Pour appuyer les efforts du gouvernement pour mobiliser les financements privés, cette unité travaille constamment pour proposer des montages innovants faisant intervenir soit un apport financier, foncier et/ou des changements réglementaires.

## **VII.- Accord du gouvernement avec le FMI contre la production de riz en Haïti**

Aucune disposition vis-à-vis du riz ou de la riziculture en Haïti ne figure dans le programme signé avec le FMI, non plus dans un quelconque autre accord avec un autre bailleur de fonds. Par contre, un appui financier au développement des périmètres irrigués est inscrit dans le budget, et différents partenariats sont établis avec les institutions de financement et pays donateurs pour développer l'agriculture en général et la riziculture en particulier.

Le débat est donc lancé .

## **PALESTINE**

### **OBAMA EN VISIE AU MOYENT ORIENT POUR SOUTENIR ISRAËL**

Le président américain Barack Obama a exhorté Israël et les Palestiniens à avancer vers la paix, insistant sur les forces de l'État hébreu et la solidité de l'alliance avec les États-Unis, sans toutefois tracer de voie pour parvenir à une solution à deux États. Dans un discours vibrant à des centaines de jeunes Israéliens à Jérusalem, M. Obama a réitéré ses engagements à empêcher l'Iran de se doter de l'arme nucléaire et son appel au départ du président syrien Bachar al-Assad. "La paix est la seule voie vers la vraie sécurité", a déclaré M. Obama, appelant "les Palestiniens à reconnaître qu'Israël (serait) un Etat juif" et les Israéliens qu'"une Palestine indépendante (devait) être viable". "Il y aura beaucoup de voix pour dire

que ce changement n'est pas possible. Mais souvenez-vous qu'Israël est le pays le plus puissant de la région. Israël a le soutien inébranlable du pays le plus puissant au monde", a fait valoir le président américain. "L'Iran ne peut pas obtenir d'arme nucléaire. C'est un danger qui ne peut pas être endigué", a-t-il prévenu répétant que "toutes les options (étaient) sur la table" pour y parvenir. Revenant sur le conflit en Syrie voisine, M. Obama a martelé: "Assad doit partir pour que l'avenir de la Syrie puisse commencer". Le président a aussi mis une nouvelle fois le régime de Damas en garde contre "l'utilisation d'armes chimiques contre le peuple syrien ou leur transfert à des groupes terroristes". Il a également appelé jeudi la communauté internationale à classer le Hezbollah chiite libanais, allié de Téhéran et de Damas, comme "organisation terroriste". Auparavant, à l'issue d'une rencontre avec M. Abbas à Ramallah (Cisjordanie), dans un climat d'amertume de la rue palestinienne, M. Obama a estimé que "la possibilité d'une solution à deux Etats (continuait) à exister". "Nous ne considérons pas la poursuite de la colonisation comme constructive, adéquate, ou de nature à faire avancer la cause de la paix", a ajouté le président américain, estimant néanmoins que la question devrait être réglée lors de pourparlers de paix et non par un gel au préalable des construction, comme l'exigent les Palestiniens. Mais M. Abbas a répété que la colonisation était un obstacle "catastrophique sur le chemin de la paix". Et son conseiller politique, Nimr Hammad, a rapidement exclu "une reprise des négociations sans gel de la colonisation". M. Obama est le plus important dirigeant à se rendre dans les Territoires palestiniens depuis l'accession de la Palestine au statut d'Etat observateur à l'ONU le 29 novembre, à laquelle les Etats-Unis se sont opposés.

**PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**



**ÉTAT DES MARCHÉS**

**AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

**Dans la Caraïbe :**

En **JAMAÏQUE**, il y a eu des opérations sur 18 actions dont 4 négociés. Le volume du marché s'élève à 1.361.719 unités évaluées à plus de \$ 12.289.164. L'indice JSE All composite a augmenté de 30,52 points (0,04%) pour clôturer à 78,387.49.

**À TRINIDAD** , il y a eu des opérations sur 11 titres dont négociés. Le volume du marché a été de 295.631 parts pour une valeur de \$ 8,905,286.40. L'indice composite augmente de 8,29 points (0,76%) pour clôturer à 1,094.80.

### **En Amérique latine :**

**AU BRÉSIL** , l'indice boursier IBOV ( Bovespa Brasil Sao Paulo Stock Exchange Index) a diminué de 0,60% pour clôturer à 55243. Le volume négocié a été de R\$ 6.146.444.570,00 et la quantité négociée de 775.100

### **ASIE**

Les marchés asiatiques restent perturbés ce matin par un rebond du Yen et la crise chypriote... A Tokyo, l'indice Nikkei rechute nettement de 2,3%, tandis que Hong Kong perd 0,4% et le Shanghai Composite lâche 0,1%. Les autres marchés de la région pointent dans le vert, mais de très peu : +0,1% à Taiwan, +0,1% à Sydney, +0,05% à Singapour et -0,1% à Bombay (indice BSE Sensex). En outre, les volumes de transactions sont faibles, notamment à Tokyo, où le Nikkei a reperdu sur la semaine plus de 1%, soit sa première baisse après 4 semaines de progression. Sur le marché des changes, le Yen rebondit ce matin, marquant la déception des opérateurs après l'absence d'annonces monétaires, de la part du nouveau gouverneur de la banque centrale japonaise, Haruhiko Kuroda. De son côté, l'Euro avance prudemment de 0,1% à 1,2915\$ dans l'attente de détails concernant le "Plan B" présenté hier par Chypre. L'île veut créer un fonds de secours dont les détails restent encore à établir, et la BCE lui a donné un ultimatum jusqu'à lundi soir pour trouver une solution viable. Malgré la petite taille du dossier chypriote et son aspect géopolitique, les investisseurs considèrent que les difficultés à régler ce problème montrent que l'Europe est encore loin d'être sortie de sa crise de la dette... De plus, l'économie européenne continue de se dégrader, si l'on en croit l'indice PMI "flash" de la zone Euro publié hier. Le "flash" composite s'est en effet une nouvelle fois affaibli en mars pour tomber à 46,5, en baisse de 1,4 (un chiffre inférieur à 50 signifie une contraction).

### **ÉTATS UNIS**

Wall Street reprenait de la hauteur ce vendredi, après le déclin de la veille. Alors que l'Europe et le dossier chypriote continuaient d'inquiéter les marchés, la cote américaine affichait une meilleure résistance, aidée par les derniers résultats des entreprises, ainsi que les rumeurs capitalistiques concernant PepsiCo et Mondelez. Après les déceptions provenant de FedEx, Oracle et Caterpillar plus tôt cette semaine, Nike, Micron ou Tiffany ont quant à eux dévoilé des comptes solides. Le DJIA progressait finalement de 0,63% en clôture à 14.512 pts, alors que le Nasdaq gagnait 0,70% à 3.245 pts. Il n'y avait pas de statistiques notables de conjoncture outre-Atlantique ce vendredi. Dans l'actualité entreprises, les spéculations se poursuivaient par ailleurs sur le dossier Dell, Blackstone discutant avec General Electric du sujet...

### **EUROPE**

Les Bourses européennes ont terminé en légère baisse pour la plupart vendredi, dans l'attente d'une solution à Chypre qui éviterait une nouvelle crise dans la zone euro. Le numéro deux du Rassemblement démocrate, le parti au pouvoir dans l'île, a assuré

qu'un plan conforme aux conditions posées par l'Union européenne pourrait être finalisé dans la journée. Dans la matinée, les investisseurs avaient déjà accueilli avec soulagement l'annonce d'une scission des succursales grecques des banques chypriotes, qui seront reprises par Piraeus Bank. L'UE a donné à Nicosie jusqu'à lundi pour trouver les quelque six milliards d'euros nécessaires pour compléter son plan de sauvetage, sous peine d'un effondrement de son système bancaire qui entraînerait sans doute son éviction de la zone euro. Le ministre chypriote des Finances a indiqué qu'une taxe sur les dépôts bancaires, rejetée massivement par le parlement mardi, était de nouveau "clairement sur la table". La plupart des investisseurs escomptent un accord in fine mais ne sont pas prêts à parier dessus pour autant, dit un trader, pour qui le marché est actuellement "en mode neutre voire baissier". À Paris, le CAC 40 a terminé en repli de 4,56 points ou 0,12% à 3.770,29, après un creux à 3.750 en matinée. Le Dax-30 a cédé 0,27% à Francfort et l'Ibex-35 0,26% à Madrid, mais la Bourse de Londres a gagné 0,07% et celle de Milan 0,69%, aidée par Generali. L'indice paneuropéen EuroStoxx 50 (-0,08%) et l'Eurofirst 300 (-0,05%) ont fini à peu près stables. Sur la semaine, le CAC a cédé 1,92% et l'EuroStoxx 50 a perdu 1,62%. "La semaine a été agitée mais les indices continuent d'absorber les mauvaises nouvelles avec une certaine facilité", observe Dominic Hawker, analyste chez Messels.

## **CHANGE**

L'euro progressait face au dollar vendredi, dans un marché légèrement plus optimiste sur le dossier chypriote malgré des incertitudes persistantes sur les contours du plan de sauvetage international du pays. Vers 21H00 GMT, l'euro valait 1,2986 dollar contre 1,2896 jeudi vers 21H00 GMT. L'euro montait face à la monnaie nippone, à 122,72 yens contre 122,34 yens jeudi soir. Le dollar fléchissait face à la devise japonaise, à 94,46 yens contre 94,86 yens jeudi soir. "Les gens ont confiance dans le fait qu'un accord va être trouvé avant" la réouverture des marchés lundi sur Chypre, a estimé David Gilmore, analyste de FX Analytics. La télévision chypriote annonçait vendredi soir que le "Plan B" que les responsables chypriotes tentent d'élaborer pour obtenir un plan de sauvetage européen envisage une taxe de 15% sur les dépôts bancaires supérieurs à 100.000 euros. Vers 21H00 GMT, la livre britannique reculait face à la monnaie unique européenne, à 85,26 pence pour un euro, après être montée vers 06H05 GMT à 84,84 pence, son plus haut niveau depuis le 11 février. La livre sterling progressait face au billet vert, à 1,5233 dollar, après avoir grimpé vers 16H50 GMT à 1,5246 dollar, son niveau le plus élevé depuis trois semaines. La devise helvétique baissait légèrement face à l'euro, à 1,2214 franc suisse pour un euro, mais montait face au billet vert, à 0,9401 franc pour un dollar. La monnaie chinoise a fini à 6,2120 yuans pour un dollar, contre 6,2140 yuans jeudi.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les prix du pétrole hésitaient vendredi en cours d'échanges européens, fluctuant au sein d'une fourchette étroite autour de l'équilibre, dans un marché toujours hanté par les incertitudes persistantes entourant la crise chypriote et les perspectives de la zone euro. Vers 11H00 GMT (12H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 107,42 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 5 cents par rapport à la clôture de jeudi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 17 cents à 92,92 dollars. Les cours du baril peinaient à se trouver une direction vendredi, les

investisseurs gardant leurs yeux rivés sur Chypre. "Chypre cherche toujours une solution pour sortir de la crise, et il n'est pas sûr que le marché fasse davantage confiance (à Nicosie) maintenant qu'en début de semaine", soulignait Olivier Jakob, analyste de Petromatrix.

### Prix des carburants en France

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

### Prix des carburants en Guadeloupe

Sans plomb 98	Gasoil
1,56€	1.48 €

## PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



## MANAGEMENT ET DROIT

### LA PRESCRIPTION AUX PRUD'HOMMES PASSE DE 5 A 3 ANS

L' Accord National Interprofessionnel (ANI), conclu entre les partenaires sociaux le 11 janvier 2013, prévoit une réduction du délai de prescription de cinq à trois ans, pour les demandes, par les salariés, de rappel de salaires devant le Conseil de prud'hommes. L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 va bouleverser le monde du travail et les droits sociaux des salariés dans les mois à venir. Cet ANI, s'il prévoit des avancées majeures pour les droits des salariés (accès pour tous à une mutuelle d'entreprise, taxation des CDD courts), prévoit également une mesure extrêmement défavorable aux salariés, à savoir la réduction du délai de prescription en cas de contentieux. Actuellement, ce délai de prescription est fixé, depuis la loi du 25 mars 1804, à cinq ans : par conséquent, un salarié peut intenter une action contre son actuel/ancien employeur pour des faits ayant eu lieu jusqu'à cinq ans auparavant et peut réclamer, devant la juridiction prud'homale, des rappels de salaires jusqu'à cinq ans en arrière. Malheureusement, l'ANI prévoit une réduction de ce délai de cinq ans, puisqu'il déclare qu' « aucune action ayant pour objet une réclamation portant sur l'exécution ou la rupture du contrat de travail ne peut être engagée devant la juridiction compétente au-delà d'un délai de 24 mois », et que « les demandes de salaires se prescrivent par 36 mois si elles sont formées en cours d'exécution de contrat ». Si la demande est formée dans le délai de 24 mois suivant la rupture du contrat, la période de 36 mois susvisée s'entend à compter de la rupture du contrat. Cette mesure est une très mauvaise nouvelle pour les salariés, notamment pour les salariés précaires qui demandent la requalification de leurs CDD en CDI, un rappel de primes ou d'heures supplémentaires. En effet, le délai de prescription de cinq ans permettait à ces salariés d'obtenir des rappels de salaires conséquents, qui seront désormais amoindris, puisque limités à trois années. Cette disposition fait « tâche », dans cet ANI, que Laurent

Berger, nouveau dirigeant de la CFDT, décrit comme « ambitieux pour les salariés », en ce qu'il leur « apporte des droits nouveaux », et que certains qualifient même d' « historique »...Elle paraît d'autant plus incongrue que l'ANI prévoit des mesures visant à lutter contre le recours abusif aux CDD et au temps partiel. Le 6 mars dernier, le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi, transposant l'ANI du 11 janvier 2013, a été adopté en Conseil des ministres. Bien que son application nécessite l'adoption par le Parlement de ce projet de loi, qui sera déposé par le Gouvernement en avril 2013, l'ANI fait déjà office de « lettre d'engagement ». Cependant, avant de voter cette loi, les parlementaires devraient se demander en quoi cette mesure constitue une avancée pour les salariés et aide à préserver l'emploi. Les salariés ont donc tout intérêt à saisir le Conseil de prud'hommes avant la promulgation de cette loi, en juin prochain.

## **PAS D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ POUR LE DIRIGEANT DE DROIT INACTIF**

L'existence d'un dirigeant de fait n'exonère pas le dirigeant de droit de la société de sa responsabilité pénale pour abus de biens sociaux. Le dirigeant de droit d'une société anonyme ainsi que son dirigeant de fait sont tous deux poursuivis en justice pour abus de biens sociaux. Dans un arrêt du 30 juin 2011, la cour d'appel de Reims confirme l'ordonnance de non-lieu rendue par le juge d'instruction, au motif que le délit d'abus de biens sociaux ne peut pas être caractérisé en l'absence d'exercice effectif et constant de la conduite de la société par le dirigeant de droit ou de fait en toute indépendance. Or en l'espèce, la société était sous la tutelle d'une autre société, ce qui privait le dirigeant de droit de sa qualité de dirigeant, et le dirigeant de fait était également privé de la souveraineté nécessaire à la qualité de dirigeant puisqu'il ne disposait pas des moyens de paiement de la société. Le Procureur général se pourvoit alors en cassation contre cet arrêt, prétendant que les motifs de la cour d'appel pour exonérer les prévenus étaient insuffisants. La Cour de cassation casse cet arrêt le 31 mai 2012, considérant que le fait pour le dirigeant de droit de ne pas exercer ses fonctions ne pouvait l'exonérer de sa responsabilité pénale. Par ailleurs, la Cour de cassation considère que la cour d'appel aurait du tirer les conséquences légales de l'existence du dirigeant de fait au sein de la société. Ainsi, elle considère comme établie la qualité de dirigeant de fait quand bien même celui-ci ne disposait pas des moyens de paiement de la société.

**PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD**



## **TABLEAU DE BORD**

### **LE SMIC**

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.



Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

## **INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:**

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.Loyers commerciaux

Au 2e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux augmente de 0,6% à 107,65 points et de 3,1% sur un an.

Coût de la construction

Au 2e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction baisse de 3% sur un trimestre, à 1 666 points, et augmente de 4,6% sur un an.

## **POPULATION**

POPULATION 2011: 401 784 habitants

## **OFFRE**

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand ( 2 690 )

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 574

## **DEMANDE**

CONSOMMATION 2011: 8 488 ( 5 126 ménage et 3 362 administration )

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

## **PRIX**

FÉVRIER 2013 : - 0,3% ; 1,5 % SUR UN AN

## **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JANVIER 2013 : 65 470

OFFRE D'EMPLOI EN JANVIER 2013 :690

## **NOMBRE D'ENTREPRISES**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

**PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

**LA GUADELOUPE  
VAUT ET MÉRITE MIEUX  
QUE LE STATUT MINEUR  
QUE LUI IMPOSE  
LES CONSERVATEURS**

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS  
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;  
<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## **ADMINISTRATION :**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :

Média info

**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**

**LA NATION**

**LE REGARD DES GUADELOUPÉENS**

**SUR LA GUADELOUPE**

**ET**

**SUR LE MONDE**

·  
·